

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 5 NOVEMBRE 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**PROJET ROMANICAP PROGRAMME INTERREG ITALIE-
FRANCE - MARITIME 2021-2027 - CONVENTIONS DE
PARTENARIAT LOCAL RELATIVES AUX MODALITÉS DE
MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS À RÉALISER PAR LES
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE L'ALTA ROCCA, DE
LA COSTA VERDE ET DE CALVI BALAGNA ET PAR LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Affaires Européennes, des Relations
Internationales et Méditerranéennes

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027

Projet RomaniCAP

Capitalisation de l'itinéraire transfrontalier roman

Le présent rapport a pour objet d'habiliter le Président du Conseil exécutif à signer, en qualité de partenaire, les quatre conventions de partenariat local relatives au projet RomaniCAP suite à l'approbation des candidatures par le Comité de Suivi du Programme, dans le cadre des premier et deuxième appels à projets lancés par le Programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027 – Priorité 4 – RS 04.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale :

- La convention entre la Collectivité de Corse et la Communauté de communes de l'Alta Rocca ;
- La convention entre la Collectivité de Corse et la Communauté de communes de la Costa Verde ;
- La convention entre la Collectivité de Corse et la Communauté de communes Calvi Balagna ;
- La convention entre la Collectivité de Corse et la Communauté d'agglomération de Bastia.

Le projet RomaniCAP

Ce projet, d'une durée de 3 ans, dont le chef de file est la commune de Capannori, a pour objectif de développer les actions de valorisation en faveur du patrimoine roman transfrontalier. La date de démarrage fixée par l'Autorité de gestion est le 1^{er} février 2025.

Le montant global du projet s'élève à 1 605 744,89 € dont 1 284 595,89 € (80 %) seront financés par l'UE.

Les dépenses globale financées par le FEDER intégrées au projet pour la Collectivité de Corse (CdC) s'élèvent à 235 000 € pour les activités des acteurs conventionnés, pour l'accompagnement d'un expert roman, pour la réalisation de l'événement Romanicap en Corse, pour les documents de communication réalisés par la CdC, et pour l'assistance relative aux remontées de dépenses.

Objectifs

L'objectif principal du projet est de mettre en valeur le patrimoine de l'art roman

réparti dans les cinq régions transfrontalières.

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'initiatives précédentes telles que le projet Itinéra romanica +. Situées dans les zones de l'intérieur et de montagne, ces actions de valorisation du patrimoine remarquable sont destinées à améliorer leur accessibilité.

Les partenaires proposeront des modèles de gestion des itinéraires qui conduiront à une offre d'itinéraires accessibles via une application mobile multilingue et adaptée aux différents types d'utilisateurs, ainsi qu'un ensemble d'actions pilotes permettant l'accessibilité au plus grand nombre.

En ce qui concerne l'animation territoriale, la CdC, en collaboration avec des partenaires conventionnés, organisera notamment des ateliers et des journées du roman, ainsi qu'un accompagnement scientifique et technique. Ces événements visent à sensibiliser les populations et les visiteurs à l'importance et à la richesse du patrimoine roman et permettent la mise en œuvre de stratégies pour valoriser ce patrimoine selon les axes suivants :

1. L'accessibilité physique et virtuelle du patrimoine historique et culturel, afin qu'il soit réellement accessible au plus grand nombre d'utilisateurs, y compris les personnes souffrant de handicaps moteurs ou sensoriels,
2. L'implication des communautés de communes dans le processus de valorisation du patrimoine. Les associations, groupes de citoyens et entreprises sont en effet les acteurs clés pour promouvoir le respect et la valeur du patrimoine culturel et pour assurer la durabilité dans le temps des actions entreprises, et sont donc invités à participer activement aux différentes activités du projet,
3. La sensibilisation de la population par ces sentiers « romans » sur la place de la Corse en Méditerranée,
4. L'accroissement du lien avec l'artisanat, l'agriculture, l'environnement et l'écotourisme. Faire que le patrimoine par le biais de la valorisation des sites romans et des sentiers naturels puisse renforcer le lien social. Favoriser son appropriation par la population afin qu'il constitue une porte d'entrée vers la mise en tourisme et in fine le développement économique,
5. La mise en valeur du patrimoine rural de la Corse,
6. La participation à la cohésion globale du projet transfrontalier.

Présentation du partenariat local :

1 : Projet de convention entre la Collectivité de Corse et la Communauté de communes de l'Alta Rocca

La CC Alta Rocca a été identifiée comme un acteur approprié pour atteindre les objectifs du projet, eu égard à ses compétences dans les domaines du développement culturel et touristique sur son territoire.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le projet ROMANICAP et pour mettre en œuvre les actions, la CdC et la CC Alta Rocca, acteur disposant des compétences nécessaires au projet, mobiliseront leurs moyens pour mettre en œuvre les activités prévues.

Les enjeux sont en effet multiples et soulignent l'importance de la conservation et de la promotion du patrimoine roman, les objectifs à atteindre étant :

- L'amélioration de la valorisation matérielle et immatérielle du patrimoine roman ;
- L'identification des sites et parcours ;
- L'amélioration de l'accessibilité physique et virtuelle ;
- Le développement de l'offre touristique et la promotion de l'itinéraire roman ;
- L'organisation des ateliers et des laboratoires du Roman.

Cette collaboration permettra ainsi la mise en valeur du patrimoine culturel, environnemental et touristique lié à ce parcours et son intégration au sein des itinéraires transfrontaliers, en lien avec les régions du Programme Italie-France Maritime par le biais notamment d'un manifeste des itinéraires romans englobant toutes les activités des partenaires du projet et rédigé par la Collectivité de Corse. Outil de gouvernance, celui-ci définit, à partir d'une démarche participative, les orientations, bonnes pratiques et accords locaux pour la gestion, la valorisation et la promotion intégrée du patrimoine roman.

Budget :

La somme globale affectée à la présente convention est de 15 000 €, financée à 100% par la CdC qui sera elle-même cofinancée sur ce montant à hauteur de 80 % par le FEDER.

Typologies de dépenses éligibles à la présente convention	
Ressources humaines (dépenses réelles)	0 €
Frais de mission relatifs aux déplacements dans les territoires partenaires et en Corse	1 000 €
Services extérieurs : Evénements (Journées du roman et autres), animation d'ateliers, etc...	9 000 €
Equipements : Signalétique et petits aménagements de mise en sécurité d'un site	5 000 €
Infrastructures :	0 €
Montant total	15 000 €

Versement des fonds :

Le versement d'un solde d'un montant maximal de 15 000 € interviendra après validation par la Collectivité de Corse des livrables et des dépenses correspondant aux actions effectivement réalisées par la Communauté de Communes de l'Alta Rocca. Aucune avance n'est prévue.

Imputation budgétaire :

Les imputations budgétaires seront réalisées sur le budget :

SECTEUR : Direction du Patrimoine CdC

ORIGINE : BP 2026

PROGRAMME : 4416 Programmes européens – fonctionnement

Affectation : 4416S002 RomaniCAP fonctionnement

2 : Projet de convention entre la Collectivité de Corse et la Communauté de communes de la Costa Verde

La CC Costa Verde a été identifiée comme un acteur approprié pour atteindre les objectifs du projet, eu égard à ses compétences dans les domaines du développement culturel et touristique sur son territoire.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le projet ROMANICAP et pour mettre en œuvre les actions, la CdC et la CC Costa Verde, acteur disposant des compétences nécessaires au projet, mobiliseront leurs moyens pour mettre en œuvre les activités prévues.

Les enjeux sont en effet multiples et soulignent l'importance de la conservation et de la promotion du patrimoine roman, les objectifs à atteindre étant :

- L'amélioration de la valorisation matérielle et immatérielle du patrimoine roman ;
- L'identification des sites et parcours ;
- L'amélioration de l'accessibilité physique et virtuelle ;
- Le développement de l'offre touristique et la promotion de l'itinéraire roman ;
- L'organisation des ateliers et des laboratoires du Roman.

Cette collaboration permettra ainsi la mise en valeur du patrimoine culturel, environnemental et touristique lié à ce parcours et son intégration au sein des itinéraires transfrontaliers, en lien avec les régions du Programme Italie-France Maritime par le biais notamment d'un manifeste des itinéraires romans englobant toutes les activités des partenaires du projet et rédigé par la Collectivité de Corse. Outil de gouvernance, celui-ci définit, à partir d'une démarche participative, les orientations, bonnes pratiques et accords locaux pour la gestion, la valorisation et la promotion intégrée du patrimoine roman.

Budget :

La somme globale affectée à la présente convention est de 15 000 €, financée à 100% par la CdC qui sera elle-même cofinancée sur ce montant à hauteur de 80 % par le FEDER.

Typologies de dépenses éligibles à la présente convention	
Ressources humaines (dépenses réelles)	0 €
Frais de mission relatifs aux déplacements dans les territoires partenaires et en Corse	1 000 €

Services extérieurs : Evènement (Journées du roman et autres), animation d'ateliers...	9 000 €
Equipements :	5 000 €
Infrastructures :	0 €
Montant total	15 000 €

Versement des fonds :

Le versement d'un solde d'un montant maximal de 15 000 € interviendra après validation par la Collectivité de Corse des livrables et des dépenses correspondant aux actions effectivement réalisées par la Communauté de Communes de la Costa Verde. Aucune avance n'est prévue.

Imputation budgétaire :

Les imputations budgétaires seront réalisées sur le budget :

SECTEUR : Direction du Patrimoine CdC

ORIGINE : BP 2026

PROGRAMME : 4416 Programmes européens – fonctionnement

Affectation : 4416S002 RomaniCAP fonctionnement

3 : Projet de convention entre la Collectivité de Corse et la Communauté de communes Calvi Balagna

La CC Calvi Balagna a été identifiée comme un acteur approprié pour atteindre les objectifs du projet, eu égard à ses compétences dans les domaines du développement culturel et touristique sur son territoire.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le projet ROMANICAP et pour mettre en œuvre les actions, la CdC et la CC Calvi Balagna, acteur disposant des compétences nécessaires au projet, mobiliseront leurs moyens pour mettre en œuvre les activités prévues.

Les enjeux sont en effet multiples et soulignent l'importance de la conservation et de la promotion du patrimoine roman, les objectifs à atteindre étant :

- L'amélioration de la valorisation matérielle et immatérielle du patrimoine roman ;
- L'identification des sites et parcours ;
- L'amélioration de l'accessibilité physique et virtuelle ;
- Le développement de l'offre touristique et la promotion de l'itinéraire roman ;
- L'organisation des ateliers et des laboratoires du Roman.

Cette collaboration permettra ainsi la mise en valeur du patrimoine culturel, environnemental et touristique lié à ce parcours et son intégration au sein des itinéraires transfrontaliers, en lien avec les régions du Programme Italie-France Maritime par le biais notamment d'un manifeste des itinéraires romans englobant toutes les activités des partenaires du projet et rédigé par la Collectivité de Corse.

Outil de gouvernance, celui-ci définit, à partir d'une démarche participative, les orientations, bonnes pratiques et accords locaux pour la gestion, la valorisation et la promotion intégrée du patrimoine roman.

Budget :

La somme globale affectée à la présente convention est de 50 000€, financée à 100% par la CdC qui sera elle-même cofinancée sur ce montant à hauteur de 80 % par le Fond Européen de Développement Régional.

La CdC s'engage à verser à la communauté de communes Calvi Balagna, pour la mise en œuvre des activités visées à l'article 2, et pour le respect des obligations énoncées dans cette Convention, une contribution d'un montant maximal de 50 000€ répartie comme suit :

Typologies de dépenses éligibles à la présente convention	
Ressources humaines (dépenses réelles)	0 €
Frais de mission relatifs aux déplacements dans les territoires partenaires et en Corse	1 500 €
Services extérieurs : Services extérieurs : Animations : ateliers et journées du roman (frais d'accueil, ateliers pédagogiques, visites guidées,.), Réalisation d'outils à vocation pédagogique, Illustrations	12 500 €
Equipements : Maquette(s), Signalétique (3 panneaux, 4 flèches directionnelles), serrures automatiques	20 000 €
Infrastructures : nettoyage et sécurisation des arrases de l'église San Chirgu.	16 000 €
Montant total	50 000 €

Versement des fonds : _

Les versements seront effectués comme suit :

- a) Une avance de 50 % à la signature de la convention, qui correspond à 25 000€, sur présentation d'une lettre de demande d'avance adressée par la communauté de communes Calvi Balagna à la CdC.
- b) Un solde de 50 % avant le 31/12/2027, soit 25 000 €, sous réserve de validation des livrables et des dépenses issues des actions réalisées par la communauté de communes Calvi Balagna.

Imputation budgétaire :

Les imputations budgétaires seront réalisées sur le budget :

SECTEUR : Direction du Patrimoine CdC

ORIGINE : BP 2026

PROGRAMME : 4416 Programmes européens – fonctionnement

Affectation : 4416S002 RomaniCAP fonctionnement

4 : Projet de convention entre la Collectivité de Corse et la Communauté

d'agglomération de Bastia (CAB)

La CAB a été identifiée comme un acteur approprié pour atteindre les objectifs du projet, eu égard à ses compétences dans les domaines du développement culturel et touristique sur son territoire.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le projet ROMANICAP et pour mettre en œuvre les actions, la CdC et la CAB, acteur disposant des compétences nécessaires au projet, mobiliseront leurs moyens pour mettre en œuvre les activités prévues.

Les enjeux sont en effet multiples et soulignent l'importance de la conservation et de la promotion du patrimoine roman, les objectifs à atteindre étant :

- L'amélioration de la valorisation matérielle et immatérielle du patrimoine roman ;
- L'identification des sites et parcours ;
- L'amélioration de l'accessibilité physique et virtuelle ;
- Le développement de l'offre touristique et la promotion de l'itinéraire roman ;
- L'organisation des ateliers et des laboratoires du Roman.

Cette collaboration permettra ainsi la mise en valeur du patrimoine culturel, environnemental et touristique lié à ce parcours et son intégration au sein des itinéraires transfrontaliers, en lien avec les régions du Programme Italie-France Maritime par le biais notamment d'un manifeste des itinéraires romans englobant toutes les activités des partenaires du projet et rédigé par la Collectivité de Corse. Outil de gouvernance, celui-ci définit, à partir d'une démarche participative, les orientations, bonnes pratiques et accords locaux pour la gestion, la valorisation et la promotion intégrée du patrimoine roman.

Budget :

La somme globale affectée à la présente convention est de 50 000 €, financée à 100% par la CdC qui sera elle-même cofinancée sur ce montant à hauteur de 80 % par le Fond Européen de Développement Régional.

La CdC s'engage à verser à la Communauté d'Agglomération de Bastia, pour la mise en œuvre des activités visées à l'article 2, et pour le respect des obligations énoncées dans cette convention, la contribution d'un montant maximal de 50 000 € répartie comme suit :

Typologies de dépenses éligibles à la présente convention
--

Ressources humaines (dépenses réelles) : Fab Manager	5 000 €
Frais de mission relatifs aux déplacements dans les territoires partenaires et en Corse	1 000 €
Services extérieurs : Organisation d'évènements, prestations d'animation, tenue d'ateliers, frais de bouche...	19 000 €
Equipements dont mobilier extérieur : table d'orientation, panneau(x) d'information, signalétique, tables durables	25 000 €
Infrastructures :	0 €
Montant total	50 000 €

Versement des fonds :

Les versements seront effectués comme suit :

- a) Une avance de 50 % à la signature de la convention, qui correspond à 25 000€, sur présentation d'une lettre de demande d'avance adressée par la CAB à la CdC.
- b) Un solde de 50 % avant le 31/12/2027, soit 25 000 €, sous réserve de validation des livrables et des dépenses issues des actions réalisées par la CAB.

Imputation budgétaire :

Les imputations budgétaires seront réalisées sur le budget :

SECTEUR : Direction du Patrimoine CdC

ORIGINE : BP 2026

PROGRAMME : 4416 Programmes européens – fonctionnement

Affectation : 4416S002 RomaniCAP fonctionnement

Montant total affecté pour les acteurs conventionnés : 130 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.